

LA PAROLE EST À...

F. DOUSSET

C'est au début de l'année 2007 que le Cabinet Jacques BARTHELEMY et associés (*) a débuté sa collaboration avec SPORT OBJECTIF PLUS.

Notre cabinet avait été contacté par Florence ABERLENC pour partager notre expertise avec un certain nombre d'associations Profession Sport autour de deux journées de formation consacrées à la Convention collective nationale du sport.

A cette occasion, nous avons pu mettre en évidence la nécessité de ne pas concevoir cette convention collective et, plus généralement le droit du travail, comme un frein à l'activité des associations et ce, quand bien même un certain nombre de règles sont apparues plus au moins opportunes, voire difficilement applicables dans le cadre de l'activité des Profession Sport en général et de SPORT OBJECTIF PLUS en particulier.

C'est précisément cette démarche que le Cabinet Jacques BARTHELEMY et associés véhicule depuis plus de 40 ans et qui lui vaut sa notoriété en la matière : nous concevons le droit social comme une technique d'organisation de l'entreprise (en l'occurrence de l'entreprise associative) et non comme une contrainte.

De ce fait, notre intervention s'inscrit de manière indissociable dans le cadre du projet global et des objectifs de l'association employeur.

Cela se traduit tout d'abord par une nécessaire prévention des risques de manière à éviter les condamnations judiciaires en cas de contentieux avec les salariés ou encore en cas de redressement opéré par l'URSSAF. Beaucoup trop d'associations voient leur projet et la pérennité même de la structure menacés par ces situations qui auraient pu être évitées.

Cela se traduit également par la mise en place de dispositifs et de procédures particulières dans le but d'optimiser et d'améliorer le fonctionnement de l'association : en matière de rémunération et (ou) d'indemnisation des salariés et des dirigeants, de durée du travail, de prévoyance, de contrats de travail etc...

Toute cette démarche prend nécessairement en compte les spécificités du secteur et en l'occurrence du sport, tant au niveau de ses acteurs (avec au premier rang la place des bénévoles), des contraintes d'activité, de la demande de service qui conditionne les caractéristiques de l'emploi.

C'est dans cette logique de développement et de pérennisation de l'activité et des emplois que SPORT OBJECTIF PLUS a entrepris une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).



Il faut souligner que si cette démarche existe depuis de nombreuses années et qu'elle se réaffirme depuis peu dans les secteurs économiques « classiques » du fait de la loi, c'est en revanche un processus nouveau dans un secteur du sport en pleine mutation !

On peut donc se féliciter que SPORT OBJECTIF PLUS ait, en « pionnier », pris cette initiative.

L'idée directrice est de travailler par anticipation sur ce que seront les emplois de demain dans le secteur du sport et les faire ainsi évoluer en conséquence. Il s'agit notamment de favoriser l'émergence d'une véritable filière de l'emploi sportif, à travers des emplois permanents réellement attractifs et permettant ainsi un investissement et une participation accrue des salariés au projet associatifs.

Ceci nécessite une prise en compte globale de l'organisation actuelle, présente et future de l'association.

C'est sans doute l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années dans le secteur du sport.

SPORT OBJECTIF PLUS est donc plus que jamais décidé à relever ce passionnant défi et nous l'accompagnerons pour cela.

Florent DOUSSET

Avocat au Barreau de Lyon – Conseil en droit Social

** Le Cabinet Jacques BARTHELEMY et Associés est un acteur national de référence depuis plus de 40 ans en matière de conseil en Droit du Travail, Sécurité Sociale et Protection Sociale. Il est actuellement composé de 31 Associés et de 135 collaborateurs dont 80 avocats. Le cabinet dispose notamment d'un département « sport » au sein de son bureau de Lyon (A. DERUE Jacques BARTHELEMY et associés – 174 rue de Créqui – 69422 Lyon Cedex 03 - Tel : 04.72.84.46.46).*

Le cabinet intervient à ce titre auprès de nombreuses entreprises du secteur du sport (Fédérations, Liges, comités départementaux et régionaux, Offices des sports, Pro Sport, clubs). De plus, le cabinet participe à la doctrine en la matière par de nombreux articles et Jacques BARTHELEMY intervient en tant qu'expert auprès du CNOSEF. Pour être toujours au plus près de ses clients en matière de conseil et de contentieux, le Cabinet dispose de 9 bureaux présents à : Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Clermont-Ferrand, Nîmes, Douai... en attendant l'inscription à l'ordre du bureau d'Aix-en-Provence.